



Une convention est en discussion avec les communes partenaires afin de déterminer la clé de répartition définitive. Le Conseil communal d'Icogne a retenu un principe de précaution, en considérant une participation comprise entre 10 % et 25 %. Étant donné que le coût total du projet est estimé à 3,9 millions de francs, la charge supportée par Icogne se situerait entre 400'000 et 1 million de francs, selon l'accord final.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée primaire d'approuver le crédit d'engagement de 1 million de francs.

Icogne, le 21 novembre 2025

L'Administration communale

